

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À L'UNIVERSITÉ CONTRIBUTION

Août 2024





Introduction:	3
1- Aménagement de l'environnement de l'étudiant.	4
Design actif	4
Mutualisation	5
Pratique libre	6
Mobilité active	7
Sensibilisation de pair à pair, les Étudiant·es Relais	8
2-Favoriser un comportement actif pour toutes et tous au sein des for	mations 9
Aménagement des Emplois du Temps	9
Pauses actives	10
Pédagogie active	11
Créneau APSA	12
3. Diversification de l'offre de pratique pour la rendre accessible	14
Offre de loisir	15
Offre Sport-Santé	16
Offre Sportive Compétitive	18
Gratuité de l'Offre	19
Une Recherche en Sciences du Sport sans avenir ?	20
Les étudiant·es en situation de handicap	21
4- Des moyens pour une université active	23
1. Gouvernance sportive universitaire	23
2. Financement.	25
Conclusion:	27
Bibliographie / Sitographie :	28





Introduction:

Les résultats de l'enquête "pratiques d'activités physiques et sportives à l'université" publiés le 22 mars 2023 sont unanimes. Une rupture existe entre le taux de pratique d'activité physique et sportive à l'entrée en étude supérieure. Les étudiant.es s'éloignent de plus en plus de la pratique sportive, 57,3% d'entre elles et eux soulignent d'ailleurs des contraintes universitaires trop importantes pour la pérennité de leur pratique. Constat souligné par l'Observatoire de la Vie Étudiante qui indique que la part d'étudiant.es qui pratiquent régulièrement une activité physique et sportive atteint les 38% alors qu'elle est en moyenne de 54% pour les lycéen.nes.

Suite à ces constats, le gouvernement français a organisé le 7 avril 2023, un atelier "Impulsion Politique et Coordination Stratégique: Pratique Sportive Étudiante" réunissant l'ensemble des acteurs et actrices de l'écosystème sportif et étudiant. À la suite de cet atelier, une feuille de route du même nom a été signée ciblant des objectifs pluriannuels concernant le développement de la pratique sportive étudiante. Toutefois, cette ambition nationale peine encore à se traduire sur les territoires et sont dépendantes seulement des ambitions territoriales. À l'heure où la mise en place d'activités physiques et sportives est loin d'être un automatisme pour les gouvernances universitaires, il est nécessaire d'en expliquer l'importance et ce que les étudiants en attendent. L'environnement universitaire, la formation universitaire et la diversification de l'offre d'activité physique et sportive ont été identifiés comme les principaux facteurs permettant de faire des universités, des universités actives.

Toutefois, ces recommandations ne peuvent être réalisées sans s'en donner les moyens par une ambition politique et structurante de la gouvernance sportive universitaire. Par cette contribution, l'ANESTAPS souhaite montrer son ambition quant au développement de la pratique d'activité physique et sportive au sein des universités.





1- Aménagement de l'environnement de l'étudiant.

De nombreux obstacles ont été identifiés pour adopter un mode de vie actif. L'aménagement de l'environnement joue un rôle crucial dans la promotion de l'activité physique et sportive, en rendant l'activité physique plus accessible et engageante. En transformant les espaces et les universités pour qu'elles encouragent le mouvement, il est possible d'influencer positivement les comportements individuels et collectifs des étudiant-es. Cela peut impliquer la création ou l'aménagement d'infrastructures sportives, mais aussi la conception de parcs et de bâtiments, des restaurants universitaires qui incitent à bouger et s'engager dans diverses activités physiques. Par des initiatives ciblées et une planification urbaine réfléchie, il est possible de créer des environnements qui non seulement favorisent la santé et le bien-être, mais qui contribuent également à augmenter la cohésion sociale et la qualité de vie.

Design actif

Le design actif se traduit par des aménagements - qui rapprochent de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Ils permettent également aux individus de se réapproprier l'espace public; ils soutiennent l'accessibilité et la mixité d'usages (Guide du design actif, 2021). Ce concept se retrouve aujourd'hui de plus en plus dans les espaces publics, cependant les universités ont dû mal à investir celui-ci. Des études montrent que des campus conçus pour encourager le mouvement significativement les niveaux d'activité physique. Par exemple, l'American Journal of Preventive Medicine indique que les universités dotées de pistes cyclables, d'escaliers bien situés et de zones piétonnes voient une augmentation de 26 % de l'activité physique chez les étudiantes (Cradock, et al. 2007).

L'utilisation du design actif au sein des universités constitue une stratégie efficace pour promouvoir l'activité physique et le bien-être parmi les étudiants. En optimisant l'aménagement des campus pour inciter les déplacements actifs, les universités peuvent non seulement améliorer la santé physique et mentale des étudiantes, mais aussi créer un environnement propice à l'apprentissage et à la réussite académique. Ces aménagements peuvent être pensés par les étudiantes de l'université même, en effet, il est possible de prendre en stage des





étudiantes en formation STAPS licence Ergonomie Sportive et Performance Motrice et aussi en école d'architecture pour concevoir ces dispositifs. La collaboration entre ces deux disciplines favorise une approche holistique et innovante dans la création de lieux de vie et de travail qui stimulent l'activité physique et améliorent le bien-être général. Ce concept ne doit pas s'arrêter aux universités et peut-être infuser au sein de tous les lieux de vie des étudiantes comme notamment les CROUS que ce soit au sein des restaurants universitaires, mais aussi au sein des résidences.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- La mise en place de design actif au sein des universités
- La mise en place de design actif dans les espaces de vie des étudiant·es (CROUS...)
- L'ouverture d'offres de stage pour les étudiant-es dont la formation permet la conception de design

<u>Un Guide du Design Actif permet de donner les clés pour son installation ou que</u> ce soit.

Mutualisation

L'aménagement de l'environnement en faveur d'une promotion de l'activité physique quotidienne passe aussi par l'investissement des infrastructures sportives. En France, avec plus de <u>320 000 équipements sportifs de proximité</u> disponibles, soit en moyenne 47 équipements pour 10 000 habitants,

Il est donc primordial de maximiser l'utilisation de ces installations en les rendant accessibles aux étudiants universitaires. Cette démarche de mutualisation permettrait de favoriser un usage plus intensif et régulier des équipements existants. En 2018, 85 % de ces équipements étaient détenus par des entités publiques, facilitant ainsi la mise en place de partenariats entre les universités et les collectivités locales. Une telle collaboration peut augmenter les opportunités pour les étudiant es de s'engager dans des activités sportives régulières, améliorant leur santé physique et mentale, tout en optimisant l'utilisation des ressources communautaires. De plus, la mutualisation permettrait de réduire les coûts liés à la construction et à l'entretien de nouvelles infrastructures. En effet, la Cour des comptes énonçait dans un rapport la nécessité de rénover et de moderniser la conception des équipements sportifs, la





moitié des équipements sportifs (hors sports de nature) ont plus de 29 ans (INJEP, 2020).

En bref, l'ANESTAPS demande :

 Un travail de mutualisation d'infrastructures entre les collectivités territoriales et les universités

Pratique libre

Aujourd'hui, le nombre de pratiquantes qui utilise la pratique libre augmente de plus en plus. Cette modalité de pratique séduit de plus en plus, le public français, le public universitaire n'échappe pas à ce constat. Cependant, dès lors que l'on s'intéresse au nombre d'infrastructures existant ou utilisé pour la pratique libre, il devient très difficile de trouver des chiffres et encore plus dans le milieu universitaire. Le pratique répond à la fois à l'objectif de diversifier l'offre de pratique et des aussi rendre plus visible la pratique physique et sportive. Ces infrastructures ne sont pas seulement des lieux de sport, mais aussi des espaces de rencontre et de socialisation pour les étudiants. Elles contribuent à lutter contre la précarité, la sédentarité et l'isolement social. Par ce versant-là, elles viennent aussi promouvoir la vie de campus en enrichissant celle-ci. Malheureusement, lorsqu'elles existent, leur utilisation est faible, il est donc nécessaire d'animer ces espaces libres.

Les universités doivent donc encourager la pratique libre et dynamiser les espaces existants. Pour cela, il est nécessaire d'aménager des espaces dédiés au sein des universités et également au sein des résidences CROUS. Les espaces déjà existants peuvent être utilisés pour la pratique libre en laissant à des horaires spécifiques le libre accès à ces lieux. En ce qui concerne la mise en place de nouveaux espaces, il est primordial de mutualiser leur construction et leur entretien avec les collectivités territoriales pour permettre à tous d'y accéder. Cela comprend une inclusivité totale et il est donc crucial de veiller à ce que ces espaces soient inclusifs et adaptés aux personnes en situation de handicap. La communication sur le recensement de ces infrastructures est indispensable auprès des étudiant es et leurs horaires d'ouverture pour celles qui en ont. Pour garantir une sécurité maximum, la construction de ces espaces doit s'accompagner de la diffusion du guide sur les pratiques autonomes fait par l'ANDES (Association Nationale des Élus au Sport). Il est aussi pertinent que les





universités par le biais des SUAPS comme les CROUS emploient des étudiantes possédant un diplôme d'encadrement de la pratique sportive pour animer des séances et être référentes sur des créneaux spécifiques.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- L'utilisation des espaces déjà existant pour la pratique libre
- La construction d'espaces de pratiques libres dans les universités et les CROUS
- Une communication sur ces dernières auprès des étudiantes
- Une mutualisation de moyens avec les collectivités pour construire ces espaces de pratiques libres
- L'emploi d'étudiant-es qui sont éducateurs sportifs, pour animer ces espaces

Mobilité active

D'après l'enquête de l'ANESTAPS et de l'ONAPS, 32% des étudiant-es utilisent les mobilités actives pour se déplacer. Cependant, on remarque aussi que 80% des étudiant-es affirment que l'accès à leur université n'est pas facile ni sécurisé en mobilité active et donc utilisent des transports motorisés. Pourtant, les étudiant-es utilisant les transports actifs ont un niveau d'activité physique plus élevé et un niveau de sédentarité plus faible que les autres étudiant-es.

De ce fait, promouvoir et faciliter l'utilisation des mobilités actives semble alors impératif. Il faut notamment que les universités travaillent sur l'accessibilité de leurs lieux à pied ou à vélo de manière sécurisée. Il est également essentiel de pouvoir favoriser l'accessibilité entre le lieu d'étude et les cités universitaires ou les zones principales d'habitation des étudiant·es. Il est aussi possible de mettre en place des dispositifs avec les collectivités territoriales afin de permettre aux étudiant·es d'avoir des offres tarifaires sur les services proposés comme pour les abonnements vélos. Dans ce sens, il peut être proposé de mettre à disposition des vélos en prêt ou en location à très bas coût. Le développement des stationnements de vélos sécurisés devient donc primordial afin que les étudiant·es puissent laisser sereinement leurs moyens de locomotion près de leur zone d'étude. Enfin, l'instauration d'une labellisation "Université Active" permettrait de reconnaître et valoriser les établissements engagés dans ces initiatives, renforçant ainsi l'attrait pour une mobilité durable, bénéfique pour la santé des étudiant·es et respectueuse de l'environnement.





En bref, l'ANESTAPS demande:

- Une accessibilité sécurisée des campus pour les utilisateurs de mobilité douce et active
- Un aménagement des campus pour permettre de stocker en sécurité son moyen de locomotion
- Un travail partenarial avec la collectivité pour permettre un accès aux abonnements de vélo à bas coût
- La mise en place d'une labellisation "Université Active".

Sensibilisation de pair à pair, les Étudiant es Relais

Depuis 2005, de nombreuses universités se sont saisies de la sensibilisation de pair à pair pour le public estudiantin au travers des étudiant·es relais. Les étudiant.es en relais santé (ERS) sont considérés comme des intermédiaires entre les étudiant.es et les services de santé de l'université. Les ERS ont plusieurs missions donc l'orientation sur des sujets et thématiques de santé, la promotion des services de santé et donc indirectement la promotion de la santé, enfin organiser et évaluer les actions de prévention sur les lieux de vie étudiants. Aujourd'hui, ce sont plus de 300 ERS qui sont présents au sein des différentes universités en France parmi les 27 établissements qui ont mis en place ce dispositif.

Dans le cadre de leur mission, ces étudiantes peuvent être amenés à promouvoir la pratique d'activité physique, cependant il n'existe aucune obligation quant à la formation de ces étudiantes sur cette thématique. L'apparition de formation sur les enjeux pour la santé de l'activité physique et l'accompagnement vers la pratique régulière permettrait de renforcer leur connaissance et donc de sensibiliser la population estudiantine sur ce sujet de façon plus efficace. Plus généralement, il paraît intéressant de proposer cette formation à tous les étudiantes relais santé de l'université en les adaptant à leur spécificité, comme ceux qui sont spécialisés sur l'information ou encore le handicap. Enfin, dans le but d'augmenter la clarté de l'information pour les étudiantes, il est possible de mettre en place des étudiantes relais sport, qui ont pour but le promotion de l'activité physique et sportive au sein de l'université, ce dispositif est déjà mis en place à l'<u>Université de Tour</u>.





En bref, l'ANESTAPS demande:

- Une formation des étudiant·es relais santé sur les enjeux et les bénéfices de l'activité physique pour la santé
- La création de post étudiant "relais sport"

2-Favoriser un comportement actif pour toutes et tous au sein des formations

L'Organisation Mondiale de la Santé dans, WHO Guidelines on Physical Activity and Sedentary Behaviour, l'inactivité physique et la sédentarité, bien que deux notions distinctes, n'en sont pas moins intimement liées. Une augmentation de l'inactivité physique favorise une augmentation du temps journalier de sédentarité et inversement. Alors comment pouvons-nous souhaiter faire de nos universités, des "universités actives" sans avoir la moindre activité physique ni dispositif de lutte contre la sédentarité au sein des formations ?

Aménagement des Emplois du Temps

50,1% des étudiantes considèrent que les horaires de pratique ne sont pas adaptés à leur cursus universitaire. La principale raison est la mauvaise adaptation du cursus universitaire aux horaires de pratique mis à disposition par l'université et le mouvement sportif local. En effet, les clubs sportifs, les services universitaires d'activité physique et sportive entament leurs activités à partir de 18h. S'apparente à l'emploi du temps des cours magistraux qui dépassent les deux heures et ne font qu'augmenter dès lors que l'on progresse dans l'enseignement supérieur. Ainsi, en Master, il est communément admis de faire des cours de 4 heures dans une même salle. De plus, seulement 26,8% des étudiantes pratiquent au sein des services des activités physiques et sportives universitaires, principalement dû à un manque de connaissances des créneaux de pratique et de leur accessibilité.

Pour permettre aux étudiantes d'avoir une pratique régulière, il est donc indispensable de concevoir des emplois temps adaptés. Laisser la possibilité aux étudiantes d'aller pratiquer après 18h et lier les emplois du temps universitaire.





avec les créneaux de pratique locale est donc indispensable. Quand on constate que <u>les capacités d'attention diminuent fortement après 90 minutes de concentration</u>, il n'est plus possible de proposer des cours dont le temps les dépassent. Intégrer les créneaux de pratiques sportives universitaires au sein des emplois du temps virtuels, outil quotidien des étudiantes, serait un moyen incontournable pour une meilleure lisibilité de l'offre.

En bref, l'ANESTAPS demande

- Un aménagement de l'emploi du temps afin qu'aucun cours ne soit organisé après 18h
- L'inclusion pour tous·tes les étudiant·es, au sein des emplois du temps virtuels, l'ensemble des créneaux de pratiques proposés par les services des activités physiques et sportives universitaires.
- L'aménagement des cours dépassant les 90 minutes.
- L'ANESTAPS demande l'inclusion pour tous tes les étudiantes, au sein des emplois du temps virtuels, l'ensemble des créneaux de pratiques proposés par les services des activités physiques et sportives universitaires.

Pauses actives

Le professeur Pr François Carré et le Pr Michel Galinier s'alignent en disant que la sédentarité augmente le taux de mortalité de 2% et ce dès lors que l'on dépasse les 4 heures en position assise par jour. En dépassant les huit heures journalières de comportement sédentaire, la mortalité augmente de 8%. 8 heures, c'est le temps moyen pour un.e étudiant.e sur une journée à l'université de comportement sédentaire. Alors que les étudiant·es cumulent des effets néfastes sur leur santé liée à leur niveau de sédentarité très élevé, aucune solution n'est proposée à l'université pour amoindrir ce temps de sédentarité.

L'ONAPS recommande l'interruption des périodes prolongées passées en position assises ou allongée, toutes les 90 à 120 minutes, par une activité physique d'une durée de 3 à 5 minutes. Cette activité physique doit ainsi dépasser les 1.6 MET pour être considérée comme efficace. L'ANESTAPS appelle ce mécanisme : la pause active. Leurs mises en place lors d'enseignement présentent aussi d'autres avantages, en plus de lutter contre la sédentarité.





L'instauration de ces pauses actives permet d'améliorer la concentration des élèves et la cohésion de la classe en libérant certaines hormones diminuant le stress et augmentant les capacités cognitives. Enfin, certaines études montrent que des enseignant-es ont même observé un "gain de temps" par la mise en place de ces pauses (« Les Enjeux de la Promotion du Mouvement À L'école », s. d.). Elle permet, au-delà de cette amélioration de la performance, d'oxygéner l'esprit et intrinsèquement de créer un sentiment de bien-être à la fois social, mental et physique. À terme, il est par ailleurs préconisé de les réaliser en toutes autonomies pour rendre accessible à toutes et à tous un mode de vie non sédentaire. Il faut donc que les enseignant-es laissent l'opportunité aux étudiant-es de les réaliser.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- L'inclusion de pauses actives systématiquement pour l'ensemble des enseignements, induisant un comportement sédentaire, d'une durée de plus de 90 minutes.
- La sensibilisation des corps enseignant·es aux dangers de la sédentarité et des solutions associées.

<u>Exemples de bonnes pratiques</u>: lors du Grand Oral de l'ANESTAPS au Parlement Européen ou encore en Conseil d'Administration de la FAGE dans un amphithéâtre. <u>"L'ANESTAPS a rédigé une note sur l'application de ces pauses active."</u>

Pédagogie active

Selon l'Étudiant, un étudiant passe entre 20 et 30 heures par semaine en salle de classe, facilitant ainsi un comportement sédentaire et inactif. Cela peut notamment s'expliquer par l'allongement des blocs de cours variant entre 2h et 4h dans une seule et même salle. Bien qu'occasionnellement rompues par des "pauses-café" par pertes d'attentions ne sont qu'aléatoirement organisées. La raison de la forte sédentarité à l'université est avant tout la prédominance d'un comportement sédentaire durant les enseignements. Que ce soit les cours magistraux, les travaux dirigés et parfois même les travaux pratiques, le comportement sédentaire est normalisé comme la position optimale de travail.





Maulini (2023) montre des effets bénéfiques à l'utilisation de nouvelles approches pédagogiques et d'aménagement des salles favorisant l'activité, notamment sur la valorisation de l'autonomie des élèves et leur épanouissement. La création de cet environnement favorise ainsi également les capacités cognitives et d'apprentissage. L'autonomie pédagogique des enseignantes permet de proposer différentes modalités d'enseignements. Malheureusement, les enseignant·es, n'étant que trop peu formé.es à l'innovation pédagogique de leurs contenus de cours, n'innovent que trop rarement ceux-ci. La pédagogie active est une approche éducative qui place l'étudiante au centre du processus d'apprentissage, en le rendant acteur de ses propres connaissances plutôt que simple récepteur d'informations. Elle repose sur l'idée que l'apprentissage est plus efficace lorsqu'il est interactif, participatif et lié à des expériences concrètes. Celle-ci paraît être une solution efficace aussi bien pour ses bénéfices liés à l'apprentissage que ses bienfaits sociaux et sanitaires. Ainsi, il est nécessaire de pouvoir former les enseignantes à la pédagogie active pour permettre une innovation pédagogique importante facilitant un mode de vie actif. Les composantes doivent se saisir des ingénieurs pédagogiques facilitant l'harmonisation des méthodes pédagogiques employées dans le cadre d'un parcours étudiant.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- L'aménagement des salles de cours favorisant la mobilité des étudiant·es
- La mise à disposition dans chaque composante d'ingénieurs pédagogiques.
- La formation de tous les corps enseignants à l'innovation pédagogique par des ingénieurs pédagogiques rattachés aux composantes.
- La mise en place de pédagogie active dans les formations.

Créneau APSA

L'Éducation Physique et Sportive (EPS), en tant que discipline scolaire, joue un rôle majeur dans le développement physique, social et mental des élèves. Cette discipline est actuellement présente de la maternelle jusqu'à la fin du lycée et disparaît à l'entrée dans l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enquête





Activité Physique de l'ONAPS et l'ANESTAPS de février 2023 le montre que cela influe directement sur le taux de pratique d'activité physique et sportive des étudiant·es. L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), indique que la proportion de jeunes pratiquant régulièrement une activité physique passe de 54% au lycée à 38% dans les premières années d'études supérieures. En effet, 58% des étudiantes sont en deçà des recommandations en termes de pratique quotidienne faites par l'OMS. On peut s'interroger sur les raisons de la disparition de créneaux de pratique d'activité physique et sportive encadré dans l'enseignement supérieur et de la recherche alors que ces bénéfices sur les aspects sociaux, psychologiques et sanitaires ne sont plus à démontrer. Pour pallier la problématique, l'inclusion d'une UE libre d'APSA permettait ainsi aux étudiantes des autres filières de pouvoir pratiquer une activité physique et sportive à leurs bons vouloirs. Toutefois, aujourd'hui, nous en constatons un résultat assez mitigé. Ces UE libres sont essentiellement demandées et prisées par des étudiantes qui pratiquaient déjà une activité physique et ne faisait ainsi que valoriser leurs profils. En effet, susciter l'adhésion à la pratique chez un public ayant déjà une motivation personnelle forte pour l'activité physique est beaucoup plus simple que chez un public non (André N. ,2012). Bien qu'intéressant, cette articulation n'est motivé malheureusement plus suffisante. Nous faisons face à une réelle urgence sanitaire et sociale. L'émancipation intellectuelle et citoyenne que promet le système universitaire ne peut se passer de la pratique des activités physiques et sportives. Les états généraux du sport de 2002 préconisent l'inclusion d'un créneau de pratique d'activité physique et sportive obligatoire pour sensibiliser et rendre actif les étudiant·es.

Les universités doivent donc aujourd'hui prendre en compte l'ensemble de ces problématiques et proposer des créneaux de pratique obligatoire. Ils permettraient de lutter contre l'inactivité physique directement au sein des universités. Toutefois, la mise en place de ce créneau se doit d'être conditionnée par une réelle représentativité de ce qu'est l'activité physique et sportive. Ainsi, il ne doit pas être orienté exclusivement vers la performance et proposer un ensemble de pratiques physiques et sportives larges. De plus, ce créneau ne doit pas venir pénaliser des étudiantes engagées, salariées ou encore pratiquant déjà dans des infrastructures hors universitaires. La validation de ce créneau de pratique doit se faire par l'approche par compétences, facilitant pour celles et ceux le souhaitant la validation par leurs engagements hors universitaires. Ainsi, il





n'aurait pas l'obligation de participer aux créneaux organisés dans le cadre de leur emploi du temps dès lors qu'ils pratiqueraient déjà une activité physique et sportive importante en clubs, au travail, ou dans diverses structures. Cela permettrait la valorisation d'open badges acquis par les étudiant·es tout au long de l'année sur leurs expériences et engagements personnels.

L'ANESTAPS demande:

- La mise en place d'un créneau de pratique d'activité physique, sportive ou artistique obligatoire pour l'ensemble des formations de l'ESR non noté.
- Une libération de temps, aux horaires propices à la pratique sportive en clubs ou en pratique libre.
- La reconnaissance des Open Badges pour valider des crédits ECTS.

<u>Open Badges</u> → Un Open Badge est une représentation numérique d'une compétence, d'un apprentissage ou d'une réalisation spécifique. Ils sont conçus pour être validés par une organisation émettrice, ce qui en fait une forme de certification numérique.

3. Diversification de l'offre de pratique pour la rendre accessible

Selon l'enquête de l'ONAPS et l'ANESTAPS en 2022, les facteurs motivationnels prioritaires des jeunes pour pratiquer une activité physique et sportive sont respectivement : le plaisir, le loisir, la santé et la compétition. Bien que les universités jouent de plus en plus le jeu en proposant une offre de pratique diversifiée, il n'est pas rare que certains territoires ne proposent que trop peu de créneaux ou qu'ils ne correspondent pas aux attentes des étudiant-es. Selon cette même enquête, 25,2% des étudiant-es soulignent le manque de places aux activités proposées par l'université. La diversification de l'offre de pratique physique et sportive dans l'enseignement supérieur et de la recherche est nécessaire pour répondre aux attentes étudiantes et à leurs besoins. Toutefois, les établissements d'enseignement supérieur et de recherches ne peuvent subvenir à l'ensemble des besoins et doivent donc mutualiser et enrichir leurs offres avec celles d'ores et déjà proposées sur le territoire en ayant l'objectif de les rendre les plus accessibles possibles pour l'ensemble des étudiant.es.





Offre de loisir

72% des étudiantes évoquent le plaisir comme source de motivation à la pratique sportive. Se rencontrer entre étudiantes autour de la pratique, c'est la volonté de 41% des pratiquantes. Les besoins du jeune pratiquant évoluent au fur et à mesure de son parcours, autrement dit sa recherche de plaisir par la pratique va changer par la diversité de pratique.

En ce sens, la pratique compétitive ne doit pas être la seule solution qui s'offre à un·e étudiant·e, c'est-à-dire qu'une offre de loisir où les jeunes peuvent exercer sans évaluation ou classement et créer du lien social. De nombreuses structures pourraient interagir avec le milieu estudiantin pour une pratique sans classement. L'acteur principal est encore une fois le service des activités physiques et sportives universitaires, celui-ci doit diversifier son offre et ses pratiques, c'est-à-dire que les sports proposés doivent être varié·es et facilement accessible. Par exemple, certaines pratiques émergentes peuvent être la solution à cette problématique. Dans un sens, il est indispensable que le service des activités physiques et sportives garantisse une nouvelle offre qui intéresse (découverte) et rende accessible ces pratiques. Adapter son offre en fonction du territoire en se rapprochant des collectivités et du mouvement sportif est une solution pour présenter une offre variée de pratiques loisir pour les services des activités physiques et sportives universitaires. L'ANESTAPS demande un conventionnement entre les offices du sport et les services des activités physiques et sportives universitaires.

Le mouvement sportif a, lui aussi, une responsabilité dans le développement de cette pratique plaisir. Comme évoqué précédemment le plaisir se fait parfois par la découverte, permettre à un·e étudiant·e de débuter une pratique tout en pouvant suivre ses cours et en découvrir une autre devrait être possible. L'étudiant·e doit pouvoir débuter une pratique sportive et changer au bout d'une certaine temporalité grâce à une licence accessible gérée par les CDOS. Encore une fois, ce genre d'offre permettrait aussi un développement du nombre de licencié·es au sein des clubs qui en ont besoin en fidélisant les étudiant·es à leurs pratiques.





En bref, l'ANESTAPS demande:

- L'inclusion des pratiques émergentes aux offres des services des activités physiques et sportives universitaires par le biais de conventions avec les clubs et collectivités.
- Le conventionnement entre les services d'activités physiques et sportives universitaires et offices du sport.
- La création d'une licence passerelle par le CNOSF.

Offre Sport-Santé

82 % de ceux qui pratiquent une activité sportive plus d'une fois par semaine se jugent en bonne ou très bonne santé contre seulement 60 % de ceux qui ne pratiquent aucune activité sportive. Le sport-santé pour les étudiant-es, tel que défini par l'enquête de l'ONAPS et l'ANESTAPS, est une approche holistique qui vise à promouvoir la santé physique et mentale des étudiant-es par une pratique sportive régulière et adaptée. Cela implique non seulement l'accès à des infrastructures et à un encadrement qualifié, mais aussi la diversification des activités pour répondre aux besoins et aux préférences de chaque étudiant-e, renforçant ainsi leur bien-être général.

L'activité physique adaptée en France se développe de plus en plus et permet d'utiliser l'activité physique et sportive comme une solution préventive primaire, secondaire et tertiaire à certaines pathologies dites ALD (Affection Longue Durée) telles que le diabète de type 2, le cancer, l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou encore les maladies pulmonaires. Son encadrement est cadré par <u>décret sorti le 30 décembre 2016 (puis mis à jour le 2 mars 2023 par la loi visant à "démocratiser le sport en France")</u>, permettant à différent es professionnel·les de dispenser de l'activité physique adaptée sur prescription passant notamment par les maisons sport-santé lancée en 2019. Cette même année, c'était 9% des jeunes de 18 à 24 ans en France qui étaient atteint es d'une affection de longue durée (ALD).

Pour ce faire, il est nécessaire de proposer des offres spécifiques sur la gestion du stress et de la promotion de la santé par l'activité physique. Pour adapter cette offre de pratique sportive, la mise à disposition aux étudiant·es, par une collaboration entre les services des activités physiques et sportives, les composantes STAPS et les services de santé étudiant, des bilans de conditions





physiques tout au long de l'année paraissent être une solution essentielle pour un public éloigné de la pratique. Ces tests permettraient aux étudiantes une évaluation de leur condition physique afin d'en identifier des pratiques préférentielles et d'obtenir un accompagnement à la pratique sportive ou adaptée si nécessaire. Le partage des compétences des services et composantes universitaires permet également la prescription de l'activité physique adaptée par les médecins des services de santé étudiante vers des personnel·les qualifié·es pour dispenser l'activité physique adaptée: EAPA, Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens et Éducateurs Sportifs Spécialisés. Les créneaux organisés par les services des activités physiques et sportives universitaires pourraient être tenus par des étudiantes dans ces différentes formations. En parallèle de ces services, il existe plus de 500 Maisons Sport Santé en France qui facilitent le parcours de soin dispensé dans le cadre de la prescription d'activité physique adaptée. Elles sont le premier lieu d'orientation, de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée dans la société. Pour pérenniser l'accompagnement de cette pratique après les études de l'individu, il paraît nécessaire d'impliquer ou du moins de lier l'écosystème territorial de l'activité physique adaptée à l'écosystème universitaire. Le manque de lisibilité de ces offres pourrait être pallié par l'ajout de cette offre dans un guichet unique de pratique sportive.

<u>Exemples bonnes pratiques :</u> Université Pau et Pays de l'Adour → Bilans conditions physiques

Description: une fois par mois, le SUAPS et le SSE proposent à la communauté étudiante de faire un bilan de leur état de forme sur un temps court (30 min). Ce bilan permet aux équipes de prodiguer des conseils en matière de nutrition et également d'orienter les personnes vers une prise en charge médicale si nécessaire et/ou vers une activité physique en mobilisant également les réseaux territoriaux.





En bref, l'ANESTAPS demande:

- L'inclusion systématique des pratiques bien-être aux offres des services des activités physiques et sportives universitaires.
- Une mutualisation des services des activités physiques et sportives universitaires et de santé étudiante, portant création à un réseau sport-santé étudiant.
- La mise en place de bilans de la condition physique via les réseaux sport santé étudiant
- La mise en place de créneaux d'activité physique adaptée par le réseau sport-santé étudiant
- La mise en relation entre les composantes concernées par l'activité physique adaptée et le réseau sport-santé étudiant.
- Un rapprochement entre le réseau sport-santé étudiant et les acteurs territoriaux du sport-santé.
- L'intégration de l'offre sport-santé au guichet unique de la pratique sportive.

Offre Sportive Compétitive

Répartir les jeunes en fonction des offres est l'une des clés, oublier les compétiteur·rices serait ainsi une erreur. Précédemment, nous parlions de plaisir, il existe aussi par la compétition, et ce, dès le plus jeune âge. Toutefois, l'entrée en étude supérieure marque souvent un arrêt par manque de visibilité de l'offre et de temps. Les acteur·ices du monde sportif compétitif étudiant, sont fréquemment nombreux sur les territoires, entre association sportive du service des activités physiques et sportives universitaires, ligue de sport universitaire et clubs universitaires la compréhension des missions de chacun·es est généralement difficile pour les jeunes.

Il est donc nécessaire que les universités travaillent sur une meilleure lisibilité claire des missions et rôles des acteur-ices de la pratique sportive compétitive universitaire. Cela ne pourra se faire sans la mutualisation des moyens et calendaires. Cette mutualisation permettrait de lier à la fois calendrier compétitif entre les différent-es acteur-ices et celui des étudiant-es. Une anticipation du côté étudiant comme du côté administratif et universitaire serait alors possible. Ce travail en commun permettrait de diriger vers une offre





adaptée l'étudiant e en fonction de sa demande, pour cela, une lisibilité de l'offre doit être possible avec la création d'un guichet unique.

Le guichet unique fournirait des informations détaillées sur les différents **clubs sportifs** du territoire, y compris les offres spécifiques, les créneaux non mixtes, les horaires, les tarifs et les modalités d'inscription. Il présenterait également les pratiques proposées, les niveaux de compétition et les événements organisés par les clubs.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- une lisibilité des missions entre acteur-ices du sport universitaire pour les étudiant-es.
- une mutualisation des calendriers de compétitions pour une lisibilité de l'administration et des étudiant·es.

Gratuité de l'Offre

Aujourd'hui <u>1 jeune sur 4</u> vit en dessous du seuil de pauvreté, leurs dépenses vont donc vers les courses de première nécessité. La pratique sportive et leur santé ne sont donc pas une priorité. Dans le même temps, les licences ont aussi un coût freinant la pratique pour les jeunes. Premier théâtre de la pratique compétitive, le sport universitaire, celui-ci propose une licence à bas coûts si l'on compare aux pratiques phares (foot, tennis, rugby...). Toutefois, les ligues sportives universitaires fonctionnent en partie grâce aux cotisations des étudiant-es, ce qui est dommageable dans un monde dans lequel le coût de la rentrée universitaire est en moyenne de <u>3024 euros pour un-e étudiant-e</u> où les équipements sportifs représentent une somme importante. Pour autant, l'état a su investir, en 2024, une grosse somme d'argent dans le cadre du challenge 2024, sans servir à la lutte contre la précarité de tous les étudiant-es. Depuis 2021, une aide est proposée aux jeunes boursier-es à hauteur de 50 euros par an pour la pratique sportive (équipements/licences/loisirs marchands), c'est <u>le Pass Sport</u>. Cette aide est aujourd'hui sous-appliquée par les étudiant-es bénéficiaires.

La précarité étudiante est une problématique majeure pour l'accès à la pratique pour les étudiantes. En ce sens, les acteurices du sport universitaire doivent s'adapter en proposant des créneaux ou licences à bas coûts, voire gratuits. Pour cela, ils doivent bénéficier de financements qui découlent des politiques publiques. L'argent investi dans le challenge 2024 doit donc être





réinvesti dans la pratique universitaire et au niveau des ligues universitaires pour réduire le coût des licences. L'accompagnement dans le financement des licences sportives peut se faire à travers le pass' sport pour certains étudiant·es. A l'heure où la pratique sportive est nécessaire à l'ensemble des étudiant·es, il faut que le pass' sport soit élargi à plus de bénéficiaires.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- le développement des offres gratuites des SUAPS à hauteur d'une pratique sans frais dans chaque domaine.
- la reconduction de l'enveloppe du Challenge 2024 pour réduire le prix des licences sportives universitaires.
- une augmentation de la valeur du Pass Sport
- un élargissement du nombre de bénéficiaires à tous les étudiant·es.

Une Recherche en Sciences du Sport sans avenir?

Selon l'ANR (juillet 2024) ce sont 38 millions d'euros qui ont été investis dans la recherche en sciences du sport. Bien que favorisant une synergie entre le mouvement sportif et universitaire, celui-ci ne peut être considéré comme représentatif des bénéfices de l'activité physique et sportive dans la société dès lors que 50% de ces moyens ont été alloués à la recherche de très haute concernant seulement performance sportive quelques centaines pratiquant·es. Ainsi, par le programme prioritaire de recherche "Sport de très haute performance", ce sont 20 millions d'euros qui profitent à une élite nationale, délaissant indirectement les millions de pratiquantes ne faisant pas de haute performance sportive. Bien qu'étant un programme très encourageant et augmentant considérablement le budget alloué aux sciences du sport, il n'en reste pas moins superficiel de la représentativité des bénéfices de l'activité physique et sportive pour la société. Ce programme a ainsi proposé une recherche en quête de performance et de médailles.

Il serait bien plus intéressant de développer et de financer un programme de recherche autour de la performance sociale de la pratique sportive pour assurer un héritage aux jeux olympiques et paralympiques pour la recherche en sciences du sport. Le sport doit pouvoir être considéré comme un outil universel pour des questions de santé publique, d'insertion sociale, d'éducation ou





d'éthique. Ainsi, il est nécessaire de financer massif de projets de recherche centrée sur la "performance sociale" du sport et de l'activité physique. De plus, si les universités permettent d'obtenir de travaux de recherche sur la performance sociale du sport, par conséquent la pratique d'APS à l'université s'y développera.

En bref, l'ANESTAPS demande:

 Le financement massif de projets de recherche centrée sur la "performance sociale" du sport et de l'activité physique.

Les étudiant-es en situation de handicap

À la rentrée 2021, ce sont plus de 51 000 étudiant-es qui se déclaraient en situation de handicap, soit près de 2% de la population étudiante. Ce chiffre est en constante augmentation, et a augmenté de près de 25% par rapport à la rentrée 2020. Dans son avis "Développer le parasport en France: de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous", le CESE préconise que le projet de vie des PSH transmis à la MDPH comprenne un volet consacré à la pratique d'APS afin que leurs besoins soient pris en compte dans le plan personnalisé de compensation. Les étudiant-es en situation de handicap rencontrent les freins similaires à la pratique, voire, ils sont accentués. Leur état de santé constitue un facteur limitant pour 21% des répondant-es. 18,5% des étudiant-es en situation de handicap considèrent également que les APS proposées au sein de leur université ne leur conviennent pas. De plus, le manque de lisibilité de l'offre souligne un manque de collaboration entre SUAPS et mouvement parasportif local.

Une telle augmentation du nombre d'ESH appuie d'autant plus la nécessité d'une réelle évolution de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'ESR et notamment autour de la pratique sportive universitaire. Il est nécessaire que les services handicap des établissements d'ESR s'inscrivent dans cette même démarche afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des PSH vers une pratique parasportive.

Pour cela, le service handicap, le service de santé étudiante (SSE) ainsi que l'équipe pédagogique ont un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'ESH. Le SUAPS et mouvement parasportif local permettent la facilité d'inscription et "d'assurer leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études". Ce triangle d'acteur-ices devrait donc être en capacité de proposer





l'accompagnement nécessaire pour que l'étudiant·e puisse accéder aux pratiques physiques et sportives proposées par la formation et être évalué non pas pour sa capacité d'arbitrage ou de programmation de séances, mais plutôt pour ses capacités sportives. La mise en relation de ces 2 mondes permettrait de créer des guichets uniques dédié·es aux ESH pour développer la pratique. Il présenterait les sports adaptés, les parasports, les clubs et les infrastructures en fournissant des conseils personnalisés accessibles, tout accompagnement pour une pratique sportive inclusive. En ce sens, il reste nécessaire de développer l'offre parasportive des services des activités physiques et sportives universitaires en proposant des créneaux spécifiques réservés aux étudiant·es en situation de handicap, en se basant sur les besoins recensés par les services handicap. Pour cela, il est également indispensable que les équipes des services handicap universitaires soient formées à l'utilisation d'outils comme le Handiguide ou Trouve ton parasport. Un e référent e handicap doit également être nommé au sein de chaque service des activités physiques et sportives universitaires afin d'assurer le lien avec le service handicap et de coordonner la formation des personnel·les. Les étudiant·es de la mention APA-S en STAPS représentent par ailleurs un important vivier en termes de ressources humaines pour permettre le bon développement de cette offre d'APS globalement accessible. Le défi d'améliorer l'accès aux APS du public étudiant est donc plus important pour les étudiantes en situation de handicap.





En Bref, l'ANESTAPS demande:

- L'amélioration de la collaboration entre le service handicap, le SSE et l'équipe pédagogique dans le suivi de l'ESH afin de permettre un meilleur accompagnement financier, humain et académique
- un réel aménagement de la formation, notamment dans la pratique d'APSA pour les ESH.
- Un suivi plus particulier de l'ESH s'il cumule le statut de sportif de haut niveau (ou bon niveau), s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire
- L'amélioration de la collaboration entre SUAPS et acteur•ices du parasport locaux•ales.
- L'intégration d'un volet promotion et accès à la pratique d'APS au sein des Schémas Directeurs Handicap des universités
- Le développement des pratiques partagées au sein des créneaux d'APS proposés par les services des activités physiques et sportives universitaires, avec une communication claire sur l'accessibilité de ces créneaux et une priorité accordée aux ESH lors des inscriptions
- Le développement d'une réelle offre parasportive au sein des services des activités physiques et sportives universitaires en proposant des créneaux spécifiques aux ESH
- La nomination d'un·e référent·e handicap au sein de chaque service des activités physiques et sportives universitaires et la formation des équipes administratives et d'encadrement de ces services sur cette thématique
- La mise en stage ou en emploi des étudiant-es en APA-S afin d'encadrer les créneaux de parasports et de sports partagés proposés par les services des activités physiques et sportives et handicap

4- Des moyens pour une université active

1. Gouvernance sportive universitaire

Aujourd'hui, rares sont les universités avec une politique sportive, en effet celle-ci dépend de la gouvernance universitaire. Autrement dit, si le ou la président-e d'université n'est pas sensibilisé à l'importance de l'APS, la sédentarité sur les campus ne cesse d'accroître. Le service des activités physiques et sportives universitaires et son conseil des sports décident de la politique sportive, toutefois étant consultatif et parfois sans représentation étudiante, celui-ci est à l'écart du fonctionnement de l'université. L'université est donc éloignée des pratiquant-es, mais aussi des acteur-ices du sport sur les territoires. C'est-à-dire





que sans présence autre que des président·es d'universités au sein de la gouvernance sportive locale, le lien entre mouvement sportif et l'enseignement supérieur ne peut être fait sur le territoire. Finalement, très peu de lien entre étudiant·es, services des activités physiques et sportives universitaires, gouvernance de l'université et mouvement sportif, et donc compliqué de développer la pratique étudiante.

Le service des activités physiques et sportives universitaires doit être l'acteur central de la pratique sportive universitaire et ainsi faire le lien avec l'offre sportive du territoire. Il pourra ainsi faciliter les passerelles entre université et mouvement sportif que ce soit pour les étudiantes, mais aussi pour co-porter des projets. Pour construire une politique sportive. Ce service ne peut agir seul et doit être appuyé par la gouvernance de l'université, c'est pour cela que la nomination d'un·e référent·es APS au sein de la gouvernance universitaire est donc indispensable. Permettant un tremplin de l'APS au sein du conseil d'administration de l'établissement, cette personne permettra de faire le lien entre conseil des sports piloté par le service des activités physiques et sportives universitaires, tête de l'université et le mouvement sportif. Pour maximiser le lien avec le territoire, il est nécessaire que les universités siègent correctement au sein des CRDS, les référentes APS des universités sont les personnes idéales pour y siéger. Cette personne devra représenter les usagers du service des activités physiques et sportives universitaires, mais cette mission ne peut se faire sans se passer du conseil des sports. Pour représenter l'ensemble des usagers, il est important d'intégrer obligatoirement les usager·es, que ce soit personnel·les et usagers. À l'image, des conseils des SSE, il est nécessaire que les étudiant·es représentent au minimum 25% des sièges du conseil des sports. De plus, pour continuer de développer son impact et cette synergie autre que par la nomination d'un e référent e APS, il faut créer un conseil des sports élargifaisant le lien avec l'ensemble des acteurs sportifs gravitant autour de la pratique universitaire. Ainsi, non seulement l'université se rapproche de la gouvernance sportive locale, mais invite aussi les acteur-ices locaux-ales à prendre part à la politique sportive universitaire, facilitant ainsi la synergie sportive territoriale. Ce conseil élargi pourra ainsi intégrer les collectivités territoriales, le mouvement sportif, mais aussi les services de santé étudiants. Le lien entre ces deux services universitaires est indispensable pour répondre à une réelle pratique à des fins de santé. Le travail commun entre les différents acteur-ices sont des bonnes pratiques isolées et sont majoritairement présentes au national entre tête de





réseau. L'un acteur clé pour faciliter ce dialogue entre les acteur-ices sont les rectorats qui doivent être partie prenante du développement de la pratique à l'université. Le lien entre Éducation nationale et enseignement supérieur sur les territoires doit être une priorité des rectorats à l'image du label "Génération 2024" et des commissions académiques dédiées. L'ANESTAPS demande une réelle mise en place de commissions sports regroupant acteur-ices scolaires et universitaires.

Finalement, pour permettre une optimisation et une harmonisation de la pratique sportive universitaire sur le territoire en répondant aux besoins de l'ensemble des usagers, il est plus que nécessaire que chaque acteur soit clair sur ses missions et ses actions. Ainsi, la rédaction d'un schéma directeur de la pratique sportive à l'université est indispensable. Ce dernier doit comprendre à la fois le public cible, l'utilisation des infrastructures et les différentes offres de pratique. Ce dialogue commun entre les collectivités, les acteur-ices universitaires et le mouvement sportif bénéficiera évidemment à une meilleure communication sur les offres et sur les calendriers communs à destination des usagers.

En bref, l'ANESTAPS demande:

- la désignation d'un·e référent·e APS au sein des universités.
- la nomination par les président∙es d'universités du référent∙e APS en tant que représentant∙e de l'université au sein des CRdS.
- 25% des sièges en conseil des sports sont réservés aux étudiant·es.
- la création de conseils des sports élargis.
- la création d'un comité APS/EPS au sein des rectorats.
- la mise en œuvre de schémas directeurs d'occupation et de publics cibles entre acteur·ices du sport universitaire, mouvement sportif et collectivités.

Financement.

Les services d'activité physiques et sportives universitaires sont les acteurs de la politique sportive étudiante. Toutefois, le conseil des sports n'est que consultatif par la gouvernance de l'université, le financement du service des activités physiques et sportives universitaires est donc parfois fléché sans prise en compte de ses objectifs annuels. Ce premier frein dénonce le manque de coloration et sensibilisation de la gouvernance universitaire à l'importance de





l'APS pour les étudiant·es. Le financement de l'ESR en France étant en chute libre, les acteur·ices du sport universitaires sont obligé·es de chercher des financements extérieurs.

La contribution à la vie étudiante payée par les étudiant.es chaque année est un outil de financement de la vie étudiante. Les universités peuvent utiliser cette enveloppe pour le développement des différents services étudiants ainsi que pour le financement de projets associatifs universitaires. Malheureusement, il existe une certaine disparité entre les universités sur son utilisation, créant ainsi de grosses inégalités sur le développement des services étudiant.es. Nous demandons un fléchage minimum de 15% de la CVEC vers l'APS. En ce sens, une transparence sur l'utilisation de la CVEC des universités en France doit être proposée.

Les CROUS sont de réels acteurs de l'APS, la construction d'espaces de pratique libre est l'une des solutions pour la pratique sur les campus. Ces infrastructures de proximités font partie des enveloppes sur lesquelles sont éligibles les universités par le biais du plan 5000 équipements de l'ANS. Toutefois, cette enveloppe étant dédiée à des infrastructures de proximité, elle est à destination majoritairement des CROUS et collectivités. L'ANESTAPS demande ainsi la formation des personnels des CROUS à l'utilisation du plan 5000 équipements. Cette volonté de diversifier ses sources de financements souligne une chose, l'ESR doit se rapprocher du mouvement sportif sur les territoires. Autres que part la participation à des appels à projets, les universités doivent être au cœur des gouvernances sportives territoriales, en occurrence les conférences des financeurs du sport. Celles-ci regroupant les acteur-ices publics et privés du sport ainsi que les usager-es, l'ANESTAPS demande donc aux universités de siéger en conférences des financeurs par le biais des référent-es sport ou directeur-ices du service des activités physiques et sportives universitaires.

En bref, l'ANESTAPS demande :

- Un fléchage minimum de 15% de la CVEC vers l'Activité Physique et Sportive.
- Une formation des CROUS à l'utilisation du Plan 5000 équipements.
- La désignation du référent sport ou directeur de SUAPS en Conférence de financeurs du sport pour représenter l'université.





Conclusion:

Sur une année 2024 où la nation sportive est promise, les jeunes attendent de pouvoir s'épanouir à travers des pratiques physiques et sportives. Pour cela, il est nécessaire de répondre à leurs attentes sur les différents types de pratiques. Cela induit de ne pas développer uniquement le sport de performance, mais bien tous les autres types de pratiques et de les rendre accessible. En ce sens, l'héritage de Paris 2024 doit permettre de lever les freins face à la pratique qui sont décuplés à l'université. Il est primordial de développer une réelle politique sportive au sein des universités avec des moyens et des synergies indispensables. Faire que l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et le mouvement sportif agissent pour la littératie physique main dans la main est une priorité. En complémentarité du sport santé, c'est une réelle culture sportive qui doit être créée pour former une réelle population active.





Bibliographie / Sitographie:

- ONAPS x Anestaps. (2023, mars 22). Rapport final enquête étudiante [PDF]. https://anestaps.org/wp-content/uploads/2023/03/2023-03-22-Rapport-final-enque%CC%82te-e%CC%81tudiante-VF-logossedito.pdf
- Paris 2024, 2021, Guide du design actif
- Cradock, A. L., Melly, S. J., Allen, J. G., Morris, J. S., & Gortmaker, S. L. (2007).
 Characteristics of School Campuses and Physical Activity Among Youth.
 American Journal Of Preventive Medicine, 33(2), 106-113.e1.
 https://doi.org/10.1016/j.amepre.2007.04.009
- Union Sport & Cycle. (n.d.). Le sport dans la ville. Union Sport & Cycle.
 Retrieved July 26, 2024, from https://www.unionsportcycle.com/amenagements-ludiques-sportifs/le-sport-dans-la-ville
- INJEP. (2020). Les lieux de la pratique sportive en France. INJEP. Retrieved July 26, 2024, from https://injep.fr/publication/les-lieux-de-la-pratique-sportive-en-france/
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. (n.d.). Les étudiants relais santé (ERS), au cœur de la prévention sur les campus. Drogues.gouv.fr. Retrieved July 26, 2024, from https://www.drogues.gouv.fr/les-etudiants-relais-sante-ers-au-coeur-dela-prevention-sur-les-campus
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (n.d.). Étudiants relais-santé.
 Retrieved July 26, 2024, from https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-relais-sante -89705
- Université de Tours. (n.d.). Étudiant.e.s relais sport. Retrieved July 26, 2024, from
 https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1/accueil-sport/infos-pratiques/etudiant-e-s-relais-sport
- World Health Organization. (2020). Considerations for school-related public health measures in the context of COVID-19. Retrieved from https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/336656/9789240015128-eng.pd f?sequence=1
- Testu, F. & Lieury, A. (2010). Attention et rythmes à l'école. Dans : Alain Lieury éd.,
 Psychologie pour l'enseignant (pp. 137-155). Paris: Dunod.
 https://doi.org/10.3917/dunod.lieur.2010.01.0137





- Le Figaro. (2023, juillet 19). La sédentarité, une menace silencieuse pour notre santé. Retrieved from https://sante.lefigaro.fr/article/la-sedentarite-une-menace-silencieuse-p our-notre-sante
- Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS).
 (n.d.). Les recommandations. Retrieved July 26, 2024, from https://onaps.fr/les-recommandations/
- Bortolotti, L. (2015). The epistemic innocence of motivated delusions (Doctoral dissertation, University of Birmingham). CORE. Retrieved from https://core.ac.uk/reader/43659590
- Note pauses actives.pdf
- L'Etudiant. (n.d.). Comment se déroulent les études à l'université? Retrieved
 July 26, 2024, from
 https://www.letudiant.fr/etudes/fac/comment-se-deroulent-les-etudes-a
 -I-universite.html
- Maulini, O. (2023). Modifier l'aménagement de la classe pour le bienêtre des élèves : Vers une forme scolaire flexible ? Raisons Éducatives, 2023(1), 131-150. https://doi.org/10.3917/red.23.131
- Observatoire de la Vie Étudiante (OVE). (2023). Repères sur la condition de vie des étudiants 2023. Retrieved from https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023.pdf
- André, N. (2012). La motivation personnelle et l'adhésion à une pratique régulière d'activité physique. Dans Presses universitaires de Rennes eBooks (p. 91-106). https://doi.org/10.4000/books.pur.61129
- 2002-etats-generaux-du-sport-avec-compression.pdf
- Reperes_sante_2018.pdf (education.fr)
- DREES. (2019). Neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix sont en bonne santé, malgré des disparités liées à leur situation vis-à-vis de l'emploi. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- La prescription d'activité physique adaptée (APA) (has-sante.fr)
- Un jeune sur quatre vit sous le seuil de pauvreté | Mediapart
- FAGE. (2023, août 16). Indicateur du coût de la rentrée étudiante 2023,
 https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2023-08-16,DP-FA
 GE-ICDR-2023.htm
- Accueil pass Sport (sports.gouv.fr)





- Agence Nationale de la Recherche (ANR). (2023, août 16). Plan d'action et appel à projets générique de l'ANR: l'année 2025 placée sous le signe de la stabilité [Communiqué de presse].
 https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/plan-daction-et-appel-a-projets-generique-de-lanr-lannee-2025-placee-sous-le-signe-de-la-st abil/
- Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). (2023). L'accès des personnes en situation de handicap au parasport [Avis].
 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_06_parasport.pdf





JOSEPH BRUEL

joseph.bruel@anestaps.org

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES AFFAIRES
SPORTIVES ET DES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES

JUSTIN DEBEVE

justin.debevel@anestaps.org

CHARGÉ DE MISSION EN CHARGE DES AFFAIRES DE SANTÉ

ANDRÉA SOREL

andrea.sorel@anestaps.org

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES AFFAIRES DE SANTÉ

2023-2024

